

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC ST-JEAN OUEST

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME DE LORETTE

Session régulière du 4 janvier 2018

Session régulière du Conseil municipal de Notre-Dame de Lorette, tenue le 04 janvier 2018, à 19 h 00 à la salle des délibérations du conseil municipal. Les conseillers suivants :

Sont présents : Mme Lyna Bouchard
Mme Sonia Gauthier (arrivée à 19h15)
Mme Édith Lalancette
M. André Côté

Sont absents : Mme Louise de Launière
M. André Boillat

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire M. Daniel Tremblay. Mme Nadia Cloutier-St-Pierre, la directrice générale assiste à la rencontre à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution no
3918-01-18

Adoption de l'ordre du jour

Mot de bienvenue

Adoption de l'ordre du jour

Déclaration des conflits d'intérêts

Adoption du procès-verbal de la session du 04 décembre 2017

Comptes du mois

1. Ressources humaines

- 1.1. Formation d'un comité de gestion des ressources humaines
- 1.2. Conditions de travail de la directrice générale

2. Relais de motoneige

- 2.1. Cession d'entreprise
- 2.2. Formation d'un comité de gestion

3. Loisirs

- 3.1. Renouvellement du contrat de la ressource en loisirs

4. Tourisme

- 4.1. Formation d'un comité de travail sur l'élaboration du projet de la station récréotouristique Aventure du 49^e (chalet des loisirs)

5. Greffe

- 5.1. Renouvellement de l'adhésion à la Fédération Canadienne des Municipalités

6. Demandes de contribution financière

- 6.1. Radiothon pour la fondation du centre Maria-Chapdelaine

7. Affaires nouvelles

8. Période de question

9. Levé de la rencontre

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Côté
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que mentionné et que le sujet « affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

ADOPTÉE

Déclaration des conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêt n'est déclaré.

**Résolution no
3919-01-18**

Adoption du procès-verbal de la session du 4 décembre 2017

Attendu que les membres du conseil municipal présents à cette session confirment avoir reçu, le 18 décembre, la copie du procès-verbal de la session régulière du 04 décembre 2017.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que la Corporation municipale de Notre-Dame de Lorette adopte le procès-verbal du 4 décembre 2017 tel que rédigé.

ADOPTÉE

**Résolution no
3920-01-18**

Ratification des comptes

Comptes à payer au 1er janvier 2018

Fournisseur	Description	Montant
Bell Canada	Téléphone	106.28 \$
Comité Artisanal	Ruralité - Fête de Noël	1 000.00 \$
Gaz Expert	Appareil chauffage relais motoneige	4 315.84 \$
Germain Paquet	Réservoir à essence	350.00 \$
Hydro Québec 715	Électricité	2 379.02 \$
Hydro Québec 475	Électricité	233.88 \$
Hydro Québec 533	Électricité	68.32 \$
Hydro Québec 772	Électricité	138.49 \$
L. Demers et fils	Réservoir à essence	1 138.68 \$
Mégaburo	Photocopier	277.23 \$
MRC de Maria-Chapdelaine	Inspecteur bâtiment	715.90 \$
Nadia Cloutier St-Pierre	Logiciel	209.71 \$
Parc Régional des Grandes Rivières	Facturation selon entente	1 724.63 \$
Rénomax	Sentier vhr et ent.rép relais motoneige	2 963.31 \$
Simard Boivin Lemieux Avocats	Service juridique	1 194.49 \$
Solugaz	Propane relais motoneige	187.23 \$
Sonia Gauhtier	Ruralité 2016 Transforme	579.18 \$
Sonxplus	Système de son	177.52 \$
Ville de Dolbeau	Échantillon eau potable	45.99 \$
Total à payer		17 805.70 \$

Comptes payés en décembre 2017

N° chèque	Type Chèque	Bénéficiaire	Montant	Date Chèque
829	Chèque	CDE	1 100.00	2017-12-04
830	Chèque	Claude Paquet	51.85	2017-12-04
831	Chèque	Daniel Tremblay	39.48	2017-12-04
832	Chèque	Dolbeau Oxygène inc.	11.85	2017-12-04
833	Chèque	Jean-Yves Bouchard Urbaniste	6 431.13	2017-12-04
834	Chèque	L. Demers et fils inc.	4 216.20	2017-12-04
835	Chèque	Librairie Myrtille	75.81	2017-12-06
836	Chèque	Maxxam Analytique	312.73	2017-12-06
837	Chèque	MRC DE MARIA-CHAPDELAINE	2 988.00	2017-12-06
838	Chèque	Petite Caisse	91.39	2017-12-06
839	Chèque	PG Solutions Inc.	2 604.18	2017-12-04
840	Chèque	Raymond Chabot Grant Thornton	5 863.73	2017-12-06
841	Chèque	Dufour & frères inc.	13 979.81	2017-12-04
842	Chèque	Opération Nez Rouge Dolbeau-Mistassini	25.00	2017-12-06
843	Chèque	Fédération québécoise des Municipalité	1 069.70	2017-12-06
844	Chèque	Municipalité de St-Eugène-d'Argentenay	300.00	2017-12-06
845	Chèque	Annulé		
846	Chèque	Ministre des finances du Québec	126.47	2017-12-19
847	Paie	TREMBLAY, Daniel	427.62	2017-12-18
847	Paie	TREMBLAY, Daniel	290.16	2017-12-19
848	Paie	DE LAUNIÈRE Louise	185.45	2017-12-18
848	Paie	DE LAUNIÈRE Louise	96.66	2017-12-18
849	Paie	GAUTHIER, SONIA	185.45	2017-12-18
849	Paie	GAUTHIER, SONIA	96.66	2017-12-18
850	Paie	BOILLAT, ANDRÉ	185.45	2017-12-18
850	Paie	BOILLAT, ANDRÉ	96.66	2017-12-18
851	Paie	CÔTÉ, André	185.45	2017-12-18
851	Paie	CÔTÉ, André	96.66	2017-12-18
852	Paie	LALANCETTE, Édith	185.45	2017-12-18
852	Paie	LALANCETTE, Édith	96.66	2017-12-18
853	Paie	BOUCHARD, LYNA	185.45	2017-12-18
853	Paie	BOUCHARD, LYNA	96.66	2017-12-18
854	Paiement	Ministre des finances du Québec	126.47	2017-12-19
PA	Paiement	Hydro Québec 715	849.42	2017-12-04
PA	Paiement	Bell Canada	108.69	2017-12-06
PA	Paiement	Hydro-Québec 657	952.65	2017-12-04
PA	Paiement	Joanie Riendeau	150.00	2017-12-04
PA	Paiement	Raphael Langevin	190.26	2017-12-06
PA	Paie	CLOUTIER-ST-PIERRE, Nadia	497.70	2017-12-06
PA	Paie	CLOUTIER-ST-PIERRE, Nadia	591.92	2017-12-13
PA	Paie	CLOUTIER-ST-PIERRE, Nadia	591.92	2017-12-20
PA	Paie	CLOUTIER-ST-PIERRE, Nadia	591.92	2017-12-27

PA	Paie	Carolle Parent (novembre)	170.00	2017-12-11
PA	Paie	Carolle Parent (décembre)	150.00	2017-12-11
PA	Paie	Hydro Québec 715	1 705.41	2017-12-04
PA	Paie	Rénomax	60.12	2017-12-06
Total			48 434.25 \$	

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Lyna Bouchard
 APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que la liste des comptes à payer et celle des comptes déjà payés soient acceptées telle que rédigées;

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Nadia Cloutier-St-Pierre, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

ADOPTÉE

Ressources humaines

**Résolution no
3921-01-18**

Formation d'un comité des ressources humaines

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Côté
 APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette forme un comité des ressources humaines composé des personnes suivantes :

Mme Sonia Gauthier, conseillère

Mme Lyna Bouchard, conseillère

Et Mme Nadia Cloutier-St-Pierre, directrice générale à titre de personne ressource. Cette dernière peut participer au comité des ressources humaines uniquement lorsque son poste n'est pas concerné.

ADOPTÉE

**Résolution no
3922-01-18**

Conditions de travail de la directrice générale

Attendu que la directrice générale a déposé une demande de révision de ses conditions de travail;

Attendu que suite aux négociations qui ont eu lieu entre le conseil municipal et la directrice générale, une entente a été conclue;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette
 APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que le conseil municipal autorise à la directrice-générales, les conditions de travail suivantes :

1. **Salaire horaire :** 22.50\$/h
2. **Horaire :** 30h/semaine du lundi au jeudi
3. **Réunions et rencontres (en dehors des heures d'ouverture du bureau)**
Une banque de 96h de réunions et de rencontres est autorisée annuellement (du 1^{er} janvier au 31 décembre). Un relevé des heures de réunions sera remis au conseil municipal, lors des séance ordinaires du conseil municipal.
4. **Heures supplémentaires**
L'employeur n'autorise pas l'employé à effectuer des heures supplémentaires
5. **Jours fériés**
Voir la loi sur les normes du travail.
6. **Congés maladie**
L'employé a droit à 6 journées (de 7h30 à valeur de 22.50\$/h) de maladie payées annuellement. Ces congés sont monnayables si non-utilisés mais non reportables à une année ultérieure.
7. **Paie et versement**
L'employée est autorisée à recevoir son salaire régulier, en versement hebdomadaire, le jeudi de chaque semaine.

Pour ce qui est du versement de la rémunération des réunions, celui-ci pourra être effectué, après acceptation du conseil, lors du dépôt du rapport des réunions mensuelles.
8. **Entrée en vigueur**
Les conditions présentées sur ce document sont en vigueur depuis le 11 décembre 2017 et valide pour toute l'année 2018.
9. **Autres conditions**
Voir la loi sur les normes du travail

ADOPTÉE

Relais motoneige

Cession d'entreprise

Aucune décision n'est prise pour l'instant

Formation d'un comité

Puisque personne ne s'est porté volontaire, aucun comité n'a été formé. Toutefois, un comité de sélection de candidats a été formé de M. Daniel Tremblay, maire, Mme Sonia Gauthier conseillère et présidente du comité de développement économique et de Mme Nadia Cloutier-St-Pierre à titre de personne ressource.

Loisirs

Renouvellement du contrat de la ressource en loisirs

Ce point est remis à une séance ultérieure.

Tourisme

Formation d'un comité de travail sur l'élaboration du projet de la station récréotouristique Aventure du 49^e

Ce point est remis à une séance ultérieure.

**Résolution
3923-01-18**

Renouvellement de l'adhésion à la Fédération Canadienne des municipalités

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Lyna Bouchard
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil municipal accepte de renouveler l'adhésion annuelle de la Fédération Canadienne des Municipalité et, que la directrice générale soit autorisée à émettre le chèque à l'ordre de la Fédération Canadienne des Municipalités au montant de 152.96\$.

ADOPTÉE

Demandes de contribution financière

**Résolution
3924-01-18**

Don au Radiothon pour la fondation du centre Maria-Chapdelaine

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Côté
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil municipal accepte de contribuer financièrement au Radiothon de la fondation du Centre Maria-Chapdelaine en remettant un don de 100.00\$ et;

Que la directrice générale soit autorisée à émettre le chèque.

ADOPTÉE

Affaires nouvelles

Sentier VHR

Une demande a été faite par un membre du club de motoneige de Dolbeau-Mistassini afin que la municipalité accepte de commander des panneaux en chloroplaste afin d'installer de la signalisation temporaire dans le sentier VHR. Après discussion, les conseillers acceptent et Mme Sonia Gauthier est en charge d'effectuer la commande.

Voirie

Les routes sont glacées, le conseil municipal demande à Daniel Tremblay, conseiller en charge (selon le contrat de déneigement) d'assurer le suivi auprès de Dufour et Frères afin qu'ils viennent épandre de l'abrasif lorsque nécessaire.

Période de questions

Aucune question n'est soulevée.

**Résolution
3925-01-18**

Levée de la rencontre

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que la rencontre soit levée à vingt heures trente minutes (20h30).

ADOPTÉE.

Daniel Tremblay, maire

Nadia Cloutier-St-Pierre,
Directrice générale et secrétaire-trésorière.